



Imposition : montant de l'abattement spécial de 10 %

Par **sharpenne**, le **02/10/2010** à **15:10**

Bonjour,
concernant la déclaration sur les revenus, je m'aperçois en cherchant autre chose, que l'abattement spécial de 10 % sur les revenus fait moins que 10 %.
Et ce depuis longtemps.
Qu'en est-il ?
Merci d'avance.
sharpenne

Par **Tisuisse**, le **02/10/2010** à **17:03**

Bonjour,
Revenus déclarés = 100.000 €
abattement de 20 % = 20.000 €
restent = 80.000 €
abattement de 10 % = 8.000 €
Les 10 % ne s'appliquent pas aux revenus déclarés mais après déduction des 20 %.
Voyez votre centre des impôts.

Par **Adonis**, le **03/10/2010** à **23:32**

Bonsoir,
L'abattement de 20% n'existe plus depuis l'imposition des revenus 2006.
En revanche, l'abattement de 10% est plafonné, donc potentiellement inférieur à 10%.
Cordialement
Adonis.

Par **mimi493**, le **03/10/2010** à **23:57**

oups Tisuisse ne paye plus ses impôts en France, c'est donc un petit suisse :)rnmiam

Par **Tisuisse**, le **04/10/2010** à **06:22**

Mouais ! on ne va pas en faire un fromage.... blanc, bien sûr. Je n'ai pas la rancune incisive et on ne va pas en faire tout un plat.rnrnSi, si, je fais bien ma déclaration des revenus en France, je paie mes impôts comme tout bon citoyen, mais je dois dire que, depuis que je suis en retraite, l'impôt sur le revenu n'étant pas très élevé puisque, pour 2, nous n'avons qu'une seule retraite pour l'instant, je n'ai pas les 2 premiers tiers à payer, c'est dire, donc je n'ai plus trop fait attention à ce détail.rnrnEn tout cas, merci d'avoir précisé ce point.